

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** IMIDASECT ANTS

**Type(s) de produit:** TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

**Numéro de l'autorisation:** BE2017-0024

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** BE-0017178-0000

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	2
5. Conditions générales d'utilisation	6
5.1. Consignes d'utilisation	6
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	7

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

Imidasect Ants
----------------

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	Sharda Europe B.V.B.A
	Adresse	Heedstraat 158 1730 Asse Belgique
<b>Numéro de l'autorisation</b>	BE2017-0024	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	BE-0017178-0000	
<b>Date de l'autorisation</b>	29/06/2016	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	29/06/2021	

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	Sharda Cropchem Limited
<b>Adresse du fabricant</b>	Dominic Holm, 29th Road, Bandra 400050 Mumbai Inde
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Dominic Holm, 29th Road, Bandra 400050 Mumbai Inde
	DTS OABE S.L., Polígono Industrial Zabale, Parcela 3 48410 Orozco (Vizcaya) Espagne

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	37 - Imidaclopride
<b>Nom du fabricant</b>	Sharda Europe B.V.B.A
<b>Adresse du fabricant</b>	Heedstraat 158 1730 Asse Belgique
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	HEBEI VEYONG BIO-CHEMICAL CO.LTD, 393 East Heping Road - Shijizhuang Chine

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Imidaclopride	(2E)-1-[(6-chloropyridin-3-yl) methyl]-N-nitroimidazolidin-2-imine	Substance active	138261-41-3	428-040-8	0,01

### 2.2. Type de formulation

Gel
-----

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

<b>Mention de danger</b>	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseils de prudence</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

## 4.1 Description de l'utilisation

### Utilisation 1 - Utilisation non professionnelle

<b>Type de produit</b>	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Application de l'appât en gel à l'aide d'une cartouche
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Nom scientifique: <i>Monomorium pharaonis</i> Nom commun: fourmis pharaon Stade de développement: œufs; larves; nymphes; pupes; imagine; adultes  Nom scientifique: <i>Linepithema humile</i> Nom commun: fourmis argentines Stade de développement: œufs; larves; nymphes; pupes; imagine; adultes
<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur  Extérieur  Usage intérieur Usage extérieur comme une barrière autour des bâtiments (objectif d'application: Protection de la santé)
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application des appâts - Application de l'appât en gel à l'aide d'une cartouche  En boîtes d'appâts - Application de l'appât en gel à l'aide d'une cartouche
<b>Taux et fréquences d'application</b>	0.2-0.4/m <sup>2</sup> ; 0.2g/m (application non couverte - intérieur); 0.2g/l entrée d'air ou procès de butinage; 0.2g/m périmètre du bâtiment (application non couverte - extérieur) - 100 - Le produit peut être utilisé en continu pendant 2 - 3 mois sans remplacer les boîtes d'appât ouvertes ou appâts non consommés. Maximum de 12 applications par année.  Max. 0.35g/m <sup>2</sup> (boîte d'appât intérieure) Max. 0.23 g/m périmètre du bâtiment (boîte d'appât extérieure) - 100 - Le produit peut être utilisé en continu pendant 2 - 3 mois sans remplacer les boîtes d'appât ouvertes ou appâts non consommés. Maximum de 12 applications par année.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Grand public (non professionnel)
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Cartouche, PEHD. COEX et polypropylène transparent: 3g, 5g, 10g et 15g Boîte d'appât, PEHD. COEX et polypropylène transparent: 0.75g, 1g, 1.2g et 1.4g

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Aucun

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Aucun

#### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Aucun

#### 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Aucun

#### 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Aucun

### 4.2 Description de l'utilisation

#### Utilisation 2 - usage professionnel

##### Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

##### Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Application de l'appât en gel à l'aide d'une cartouche

##### Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Monomorium pharaonis  
Nom commun: fourmis pharaon  
Stade de développement: œufs; larves;nymphes; pupes;imagine; adultes

Nom scientifique: Linepithema humile  
Nom commun: fourmis argentines  
Stade de développement: œufs; larves;nymphes; pupes;imagine; adultes

<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur Extérieur  Usage intérieur Usage extérieur comme une barrière autour des bâtiments (objectif d'application: Protection de la santé)
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application des appâts - Application de l'appât en gel à l'aide d'une cartouche  En boites d'appâts - -
<b>Taux et fréquences d'application</b>	0.2-0.4/m <sup>2</sup> ; 0.2g/m (application non couverte - intérieur); 0.2g/l entrée d'air ou procès de butinage; 0.2g/m périmètre du bâtiment (application non couverte - extérieur) - 100 - Le produit peut être utilisé en continu pendant 2 - 3 mois sans remplacer les boites d'appât ouvertes ou appâts non consommés. Maximum de 12 applications par année.  Max. 0.35g/m <sup>2</sup> (boîte d'appât intérieure); Max. 0.23 g/m périmètre du bâtiment (boîte d'appât extérieure) - 100 - Le produit peut être utilisé en continu pendant 2 - 3 mois sans remplacer les boites d'appât ouvertes ou appâts non consommés. Maximum de 12 applications par année.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Cartouche, PEHD. COEX et polypropylène transparent: 30g, 35g, 50g, 75g et 100g Boite d'appât, PEHD. COEX et polypropylène transparent: 0.75g, 1g, 1.2g et 1.4g

#### 4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Aucun

#### 4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Aucun

#### 4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Aucun

#### 4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Aucun

#### 4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Aucun

### 5. Conditions générales d'utilisation

#### 5.1. Consignes d'utilisation

1. Avant le traitement, enlever toute source naturelle de nourriture pour les fourmis (déchets, les restes de nourriture ...) de la zone infestée afin d'encourager l'ingestion du gel.
2. Lorsque les fourmis sont présentes à l'intérieur, placer le gel sous forme de gouttes ou de lignes fines à proximité des pistes de fourmis, les points d'entrée et de leurs nids.
3. Lorsque les fourmis sont présentes à l'extérieur, placer le gel sous forme de gouttes ou de lignes fines dans les nids ou les sentiers de fourmis.
4. Si la présence de fourmis est seulement suspectée ou détectée de façon sporadique, il est recommandé d'utiliser le gel dans une boîte à appât.
5. Vérifier les boîtes d'appâts une fois par semaine.
6. Au cours des inspections. Vérifier la zone traitée et si nécessaire remplacer le gel.
7. Ne pas appliquer le produit sur des surfaces absorbantes.
8. Appliquer le produit loin des sources de lumière du soleil ou de chaleur directe (par exemple, ne pas le placer sous un radiateur).
9. Éviter l'utilisation continue du produit
10. Si l'infestation persiste malgré les instructions de l'étiquette, contacter un professionnel de la lutte antiparasitaire.
11. Informer le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.

#### 5.2. Mesures de gestion des risques

1. Évitez tout contact inutile à la préparation. Une mauvaise utilisation peut causer des dommages à la santé.
2. Tenir à l'écart de la nourriture, boissons et des aliments pour animaux.
3. Ne pas contaminer la nourriture, alimentation, des ustensiles ou des surfaces en contact avec les aliments.
4. Tenir hors de portée des enfants.
5. Éviter le rejet dans l'environnement.
6. L'application extérieure ne doit être effectuée que sur des surfaces pavées (ne pas appliquer sur le sol nu).
7. Retirer les boîtes d'appât lorsque l'invasion cesse ou est éliminée.

#### 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Aucun

#### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage



Jeter lecontenant / contenu d'une manière sûre et conformément à la législation nationale  
CEE: 200119 -Code Européen des déchets: pesticides (SDS)  
EWC 150110 -Code Européen des déchets: résidus d'emballage contenant ou contaminés par des substances dangereuses (SDS)

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de vie: 24 mois

## 6. Autres informations

Le produit contient un amérissant.

En raison de déficits techniques de l'éditeur du RCP, les points suivants doivent être repris ici:

P501 -Éliminer le contenu / les conteneurs selon la législation nationale